

Fédération Française de Tir
LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DIMANCHE 28 OCTOBRE 2007

L'an deux mille 2007, le 28 octobre, à 9 heures, les représentants de l'ensemble des sociétés de tir de la ligue de Franche-Comté, à jour de leur cotisation de l'année en cours, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Maison Diocésaine de Montciel, 23 avenue de Montciel à LONS LE SAUNIER dans le Jura.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement en date du 15 septembre 2007 conformément à l'article 10 des statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Yves GOUVIER, président de la ligue de Tir de Franche-Comté, assisté de Monsieur Roland KELLER, trésorier général de la ligue, et de Monsieur Georges MOURAND, secrétaire général de la ligue.

Après avoir procédé à l'appel des sociétés, le secrétaire général est en mesure d'annoncer que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 2006

Nomination des assesseurs

Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2007-2008

Rapport moral du président

Rapport financier du trésorier

Interventions des personnalités

Clôture de l'assemblée par les questions diverses.

I. Allocution de bienvenue

Après avoir remercié les organisateurs, Monsieur Yves GOUVIER ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu faire le déplacement pour assister à cette assemblée générale. Il excuse Monsieur Jacques PELISSARD, Député Maire de LONS LE SAUNIER retenu par d'autres engagements ainsi que Madame Aude MORVAN-JUHÉ, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports du DOUBS. Il salue tout particulièrement la présence de Monsieur Philippe ROUX, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Jura et celle de Monsieur Jean-Marie VERNET représentant Monsieur Vincent FUSTER, président du Comité Régional Olympique et Sportif du Doubs (CROS)

II. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2006

En l'absence de remarque, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

III. Nomination des assesseurs

Deux assesseurs sont nommés pour l'Assemblée Générale Ordinaire, Messieurs Serge SUIF et Claude JOSY.

IV. Nomination de deux vérificateurs aux comptes pour la saison 2007-2008

Monsieur Marc Olivier FONTAINE qui a effectué cette mission de vérification des comptes (avec Madame DROUVILLE) au titre de la saison écoulée est reconduit pour la saison 2007-2008 à l'unanimité. Un deuxième vérificateur en la personne de Monsieur Jean-Claude DIRAND est désigné à l'unanimité.

V. Rapport moral du président

« Je vous remercie de votre présence à Lons le Saunier, ce jour. La ligue de Franche-Comté soucieuse de promouvoir la décentralisation, organise depuis plusieurs années déjà, son assemblée générale dans un des départements de la région. Aujourd'hui, c'est le Jura qui nous accueille. Il est important que nous soyons connus dans toute la Franche-Comté.

Je ne vous livrerai pas d'informations sensationnelles, mais je vais vous donner lecture d'un bilan d'activités aussi complet que possible.

Le bilan financier a été approuvé et le budget prévisionnel a été respecté. Nous avons tenu nos engagements.

Un important effort de formation est à mettre à l'actif de l'équipe régionale dirigée par Gilles Baudin. Aujourd'hui, Je voudrais insister sur la formation, Elle est essentiellement destinée aux jeunes tireurs... Lorsque j'assiste, en qualité d'invité, aux assemblées générales des clubs et des comités départementaux je constate que le volet formation est trop rarement évoqué de même que l'implication de la ligue. A mon sens, c'est grave... Comment voulez-vous continuer à développer le tir si vous occulrez la formation ou si vous omettez de la promouvoir ?

Les parents et les jeunes doivent être informés de l'existence des stages, de leur mode d'organisation, des conditions de participation, et enfin, des différents niveaux de sélection.

Il existe deux types de stages : les stages régionaux organisés par la ligue et ceux de l'inter région à l'initiative de la Responsable Nationale de Formation pour la région Grand Est qui regroupe la Bourgogne, la Franche Comté, l'Alsace et la Lorraine.

La participation aux stages régionaux découle de la sélection établie à l'issue du classement régional des tireurs pratiquant les disciplines carabine et pistolet et participant aux divers championnats. Ces stages se font à 10M et à 50 M dans les stands labellisés.

La participation aux stages de l'inter région est de la compétence de la Responsable Nationale de la Formation pour le Grand Est. Elle repère les futurs stagiaires en fonction des résultats réalisés aux Championnats de France. Ces stagiaires sont au nombre de quatre par ligue : 2 pistoliens, 2 carabiniers.

Pour moi il est essentiel d'informer vos jeunes tireurs (et leurs parents) de l'éventualité d'une offre de progression par le biais d'une participation à un stage régional.

Nous savons bien que de nombreux clubs ne disposent pas d'un initiateur susceptible de franchir les échelons supérieurs, c'est pourquoi, les Ligues sont dotées de cette compétence. En effet, les formateurs de la ligue sont en possession du brevet d'état et sont régulièrement recyclés par la F F TIR.

Je tenais à vous rappeler ces informations car j'entends encore trop souvent dire... « Ah on n'est pas au courant ». Cependant, je suis persuadé que notre ligue reste frileuse en matière de formation et qu'elle risque, par conséquent, de freiner l'avenir du tir... Il y a encore parfois un certain ronronnement d'autosatisfaction. Certes, nous avons bien progressé depuis quelques années, mais il nous faut encore poursuivre l'effort. Notre sport n'est pas facile... La Fédération ne s'impliquera pas davantage ; alors la tâche demeure et c'est à nous d'agir,

Je voulais aussi vous dire que le Conseil Régional, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ainsi que les Conseils Généraux nous ont apporté leur aide financière au cours de cette année sportive, et notamment sur les actions entreprises pour notre développement. Je tenais à souligner ce partenariat et à remercier ces instances.

En matière d'équipement, la ligue a fait l'acquisition de tables pour les jeunes qui tirent le 3/10 et a complété son parc informatique.

Au cours de cette matinée, Gilles Baudin interviendra pour la formation et Michel Guyot pour la SEC, et en particulier sur les modalités d'organisation des Championnats Régionaux par la Ligue.

Cette année encore, j'aurai le plaisir de remettre des récompenses à plusieurs sportifs qui se sont particulièrement distingués lors des épreuves nationales et internationales, ainsi qu'à trois « anciens » tireurs méritants qui ont beaucoup œuvré en faveur du tir : je veux nommer Monsieur CALANDRE à qui je décernerai la médaille de la ligue et Messieurs ARIA et DROUIN qui recevront le mérite fédéral.

Avant d'aborder les projets pour la saison à venir, je tiens à assurer de toute ma sympathie Messieurs GUYOT et KELLER qui ne ménagent pas leur peine même confrontés à des soucis de santé.

Quelles seront nos priorités pour la saison 2007-2008 ?

Nous nous attacherons à respecter le budget prévisionnel qui sera voté. Nous poursuivrons notre effort de formation avec l'équipe actuelle dirigée par Gilles Baudin. J'aurais souhaité que cette formation vise d'autres disciplines, mais lesquelles ? Gilles Baudin pourrait lancer une enquête auprès des clubs à ce sujet. Encore faut-il que vous vous mobilisiez pour nous faire parvenir vos réponses. Je n'empêche nullement les comités départementaux de prendre le relais. Dans certaines autres ligues, ces comités sont beaucoup plus actifs que chez nous, je suis désolé de faire ce constat.

La ligue réfléchira aux modalités de promotion des écoles de tir dont le développement est souvent freiné par le manque de moyens financiers et de disponibilité des moniteurs. A cet effet, la ligue pourrait proposer un financement annuel au profit d'un club sélectionné pour favoriser le développement d'une école de tir, en contrepartie de conditions préalablement définies : tutorat de l'équipe régionale de formation, matériel propriété de la ligue etc.

Nous terminerons cette saison 2007/2008 l'an prochain par une assemblée générale électorale. Ma santé s'étant améliorée, je vous ne vous quitterai pas et poserai ma candidature pour le comité de la ligue

Je vous remercie de votre attention »

Après l'approbation du rapport moral à l'unanimité, Monsieur GOUVIER donne la parole à Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Jura

VI. Intervention de Monsieur Philippe ROUX, DDJS

Après avoir transmis les excuses puis les salutations de Madame La Directrice Régionale, Monsieur ROUX énonce l'intérêt qu'il porte aux travaux de cette assemblée. Il salue le président du club de LONS LE SAUNIER, Monsieur BANDERIER pour la conviction avec laquelle il défend le tir sportif et en fait sa promotion. Il se dit satisfait de l'excellence des résultats sportifs obtenus par les licenciés de notre ligue et précise qu'il a remarqué toute la force du message du président GOUVIER sur le rôle de la formation. Il ajoute qu'il faut que tous les acteurs soient persuadés du bien fondé de la formation. Il informe l'assemblée de l'évolution favorable du dispositif CNDS (Centre National de Développement du Sport – aides financières sur des actions en lien avec des thèmes retenus).

Il adresse ses salutations à l'assemblée et invite les membres présents à continuer dans cette discipline.

Avant de prendre congé, Monsieur ROUX reçoit la médaille de la ligue des mains du Président GOUVIER.

VII. Rapport et compte rendu financier

Monsieur Michel HINTZY, trésorier général adjoint de la ligue commente le compte de résultat, le bilan actif et le bilan passif.

Le bénéfice de l'exercice en cours s'élève à 3 148.67 € Le montant brut des immobilisations en cours est de 17 000.20 € et le stock de marchandises est de 5 767.12 € Le total des produits financiers est de 35 938.90 €

(cf. documents financiers joints).

VIII. Rapport des vérificateurs aux comptes

Monsieur FONTAINE, l'un des deux vérificateurs aux comptes, donne lecture du rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Ce rapport mentionne la sincérité des comptes présentés. Il invite le président à proposer à l'Assemblée de donner quitus au trésorier et à son adjoint pour leur gestion. (Cf. rapport joint).

IX. Décharge au trésorier

Monsieur Yves GOUVIER après avoir remercié le vérificateur aux comptes pour son travail propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus au trésorier général de la ligue et à son adjoint. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président adresse ses remerciements au trésorier et à son adjoint.

X. Budget prévisionnel

Monsieur HINTZY commente une proposition de budget en équilibre pour la saison 2007/2008 qui prévoit un total de recettes et de dépenses de 165 440 € (Cf. document joint).

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Un avis favorable de principe est donné pour l'achat d'un dispositif de mesure d'épaisseur des vêtements de tir portés par les carabiniers.

En clôture des dispositions financières, Monsieur KELLER, trésorier général de la ligue signale que le nombre de licenciés en fin de saison 2006-2007 est de 2 785 soit une augmentation de 26 licences par rapport à la saison précédente. Cette augmentation se décline ainsi : + 18 jeunes et + 8 adultes. Parmi ces 2 785 licenciés, on dénombre 450 jeunes et 2335 adultes.

Monsieur KELLER invite les présidents présents à suivre attentivement la gestion des licences car la société d'édition commet des erreurs ; il leur rappelle par ailleurs qu'il leur est demandé d'encaisser dès réception les chèques émis par la ligue et qu'ils doivent solliciter tout remboursement sous un délai d'un mois maximum.

Le président GOUVIER propose une pause

La seconde partie de la réunion débute par l'intervention de Monsieur Michel GUYOT, responsable SEC et responsable de l'arbitrage.

XI. Informations SEC

XI-1 Monsieur GUYOT annonce la parution différée des dispositions SEC, vraisemblablement en novembre. En apparence, les changements seront mineurs. IL précise qu'il adressera les modifications par e-mail aux présidents de clubs, responsables SEC des clubs et aux arbitres. Il indique que le nouveau logiciel de compétition ISIS fait l'objet de mises à niveau constantes ce qui a pour incidence de retarder sa mise à disposition. Il insiste sur le fait que les licenciés qui renouvelleront leur licence avec du retard ne verront pas leurs résultats SEC pris en compte par la fédération.

A partir de cette saison, l'organisation des épreuves SEC de niveau régional sera prise en charge par la ligue : édition du planning prévisionnel, réception des engagements, édition et envoi du planning définitif, saisie des résultats.

L'organisateur aura à sa charge la mise à disposition des installations (selon les normes habituelles) et la préparation des cibles.

Le responsable de la compétition est issu du corps arbitral.

La version départementale du logiciel ISIS serait disponible en 2009. Il appartiendra alors à chaque département de désigner deux voire trois responsables départementaux qui suivront la formation informatique correspondante.

XI-2 Le Tir Aux Armes Réglementaires (TAR) reste une discipline sportive. Les règlements risquent d'être modifiés. Des arbitres TAR devront être formés. Ils accéderont directement à l'échelon d'arbitre régional. Une session de formation sera programmée en 2008.

XI-3 Monsieur GUYOT rappelle que la formation des nouveaux arbitres (ISSF ou autres) débute par le tronc commun qui s'articule autour de trois thèmes : sécurité, disciplines et lexique.

La ligue ne dispose actuellement que de deux arbitres cibles cassables. C'est peu.

Monsieur Francis LOBBRE, du club Ecole de Tir de VESOUL, postulant, demande pourquoi aucune suite n'a été donnée à sa candidature.

Monsieur GUYOT demande que les clubs communiquent la liste des candidats à la formation d'arbitre. Il rappelle qu'il se tient à la disposition des personnes qui souhaiteraient des compléments d'informations sur la SEC et sur l'arbitrage.

Avant de terminer, Monsieur GUYOT indique qu'il rédigera un texte type en matière de commandements de tir à l'usage des arbitres.

XII. Intervention de Monsieur Jean-Marie VERNET, représentant le président du CROS

Monsieur VERNET adresse des remerciements au président GOUVIER pour son invitation, et à Monsieur KELLER en sa qualité de membre du comité directeur du CROS.

Il rappelle que le CROS a pour mission essentielle de contribuer au développement de la pratique sportive et qu'à ce titre, il mène plusieurs actions :

- une action de communication à l'égard des athlètes de haut niveau avec une remise de trophées mi-novembre,
- une action de partenariat avec le Conseil Economique et Social pour l'obtention d'un contrat d'objectifs,
- une action de collaboration avec la DRJS dans le cadre de la participation à la gestion de la part régionale du CNDS (qui augmente de 15.6 % avec un soutien particulier aux équipements régionaux),
- une action de formation des dirigeants,
- une action de développement du haut niveau avec l'instauration de sections sportives,
- une action de recensement des équipements sportif régionaux afin de dresser un état des lieux à usage des politiques afin de conseiller leurs choix en matière de futures réalisations,
- etc.

Ensuite, il adresse ses félicitations à la ligue, aux dirigeants, et aux champions et invite toutes les personnes présentes à aller toujours plus haut dans l'échelle des valeurs du mouvement sportif.

Monsieur VERNET reçoit la médaille de la ligue des mains de Monsieur GOUVIER avant de prendre congé de l'assemblée.

XIII. Médaille de la ligue décernée aux sportifs ayant réalisé un podium lors des épreuves nationales et distinctions remises à trois licenciés méritants

Monsieur GUYOT donne lecture des podiums de la saison sportive écoulée et le président procède à la remise de la médaille de la ligue à chaque licencié concerné, à l'exception de ceux qui ont déjà obtenu cette distinction précédemment. (Cf. liste des récipiendaires jointe en annexe).

Monsieur GOUVIER met à l'honneur trois licenciés qui ont œuvré sans compter et pendant des décennies à la promotion du tir sportif. La lecture des trois éloges témoigne de l'engagement total et sincère de ces trois anciens présidents. Sous les applaudissements de l'assemblée, la médaille de la ligue est ainsi décernée à M CALANDRE et le mérite fédéral est ensuite remis à Monsieur ARIA puis à Monsieur DROUIN.

XIV. Intervention de Monsieur Gilles BAUDIN, responsable de Formation Ligue

Monsieur BAUDIN de retour d'un colloque des Responsables de Formation Ligue propose à l'assemblée un diaporama sur son activité de formation (document disponible) en mettant l'accent sur les stages régionaux à l'initiative de la ligue et conduits par l'équipe régionale qu'il dirige, et les actions de l'inter région.

Il commente chaque thème et met l'accent sur l'importance du volet formation.

Il termine sa présentation par des extraits du DVD que la fédération vient de mettre au point.

En matière de formation sur la ligue, si la première année a été essentiellement consacrée à un état des lieux, si la deuxième année a été celle d'un démarrage timide, on constate que cette troisième année a été marquée d'un élan et d'une réelle volonté de la ligue de se lancer dans la formation.

Les représentants désignés de la Ligue à l'AG de la Fédération Française de Tir sont :

Titulaires : Le Président Yves Gouvier et le Trésorier Général Roland KELLER

Suppléants : Le Secrétaire Général Georges MOURAND et Fernand PACHECO

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Yves GOUVIER déclare la séance levée à 13h20 et invite les membres présents qui le souhaitent au repas offert par la ligue.

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire de séance, Madame Micheline VETTORETTI, secrétaire générale adjointe de la ligue, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire général.

Le 12 novembre 2007

Le président,

Le secrétaire général,

Yves GOUVIER

Georges MOURAND

**Le secrétaire, communique que le DVD de formation, est en vente, à la FFTir mais aussi
auprès de Corine RIVIERES (30.00 €)**